



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 08345

Numéro SIREN : 622 056 307

Nom ou dénomination : SPERANS

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2014 sous le numéro de dépôt 15836

SPERANS

Société anonyme au capital de € 375.360
Siège social : 1 place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE
Siren 622 056 307 R.C.S. NANTERRE

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 28 avril, à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de ce jour, le Conseil d'Administration de la société SPERANS s'est réuni, sur convocation du Président.

Étaient présents :

MM. Patrick van der BEKEN
Pascal PLOCQUE
Philippe BARBIER
Patrice MERCERON
Pascal RAYER
Mme Laurence JATON

Président-Directeur Général,
Directeur Général Délégué,
Administrateur,
Administrateur,
Administrateur,
Administrateur.

Tous les Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Catherine DE JAEGER remplit les fonctions de secrétaire.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

II. NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE M. PASCAL PLOCQUE

Monsieur Pascal PLOCQUE informe les membres du Conseil des raisons qui l'amènent à se démettre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil prend acte de sa décision et lui exprime ses remerciements pour la part active qu'il a pris aux travaux du Conseil d'Administration.

III. NOMINATION DE M. PASCAL RAYER EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur la proposition du Président, le Conseil, à l'unanimité moins la voix de l'intéressé qui s'abstient, nomme Monsieur Pascal RAYER en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée de son mandat d'Administrateur.

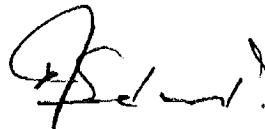
Monsieur Pascal RAYER aura pour mission d'assister Monsieur Patrick van der BEKEN dans ses fonctions de direction générale et disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs de direction générale.

IV POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'Administration délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes et en particulier à la Gazette du Palais, service des formalités, 12 rue de la Chaussée d'Antin – 75009 Paris, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

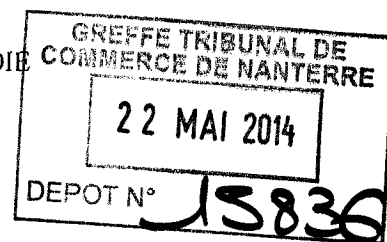
CERTIFIE CONFORME



Le Président,

S P E R A N S

Société anonyme au capital de € 375.360
Siège social : 1 place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE
Siren 622 056 307 R.C.S. NANTERRE



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze le vingt huit avril à 15 heures, les actionnaires de la Société SPERANS, Société anonyme au capital de € 375.360 divisé en 23.460 actions de 16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration, au siège social 1 place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick van der BEKEN en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Alain CHAIGNEAU représentant la société GDF SUEZ et Monsieur Philippe CAPRON représentant le société SOPRANOR, titulaires, présents et acceptant ces fonctions, sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Catherine DE JAEGER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que le quorum légal est atteint, et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le cabinet AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES SA, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration et Rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des opérations de l'exercice 2013 ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat ;
- Vote sur le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Non renouvellement d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur ;
- Renouvellement de deux Administrateurs ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2013
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions présentées à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi des documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - *Approbation des opérations et des comptes de l'exercice 2013*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le bilan, le compte de résultat et l'annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - *Affectation du résultat*

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice de € (60.450,82) au report à nouveau déficitaire de € (850.827,82) qui s'établira ainsi à un solde négatif de € (911.278,64) €.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Rapport spécial du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article L. 225-38 du code de commerce, prend acte qu'aucune de ces conventions n'a été conclue ou exécutée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – Non renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pascal PLOCQUE – nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'arrivée à expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Pascal PLOCQUE à l'issue de la présente Assemblée décide de nommer Monsieur Pascal RAYER, en remplacement de ce dernier, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'arrivée à expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe BARBIER à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle son mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'arrivée à expiration du mandat d'Administrateur de Madame Laurence JATON à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle son mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes et en particulier à la Gazette du Palais, service des formalités, 12 rue de la Chaussée d'Antin – 75009 Paris, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

CHIFFRE CONTINUAIR

Les Scrutateurs,

Le Président,

Le Secrétaire,



A. Chaigneau Ph. Capron

P. van der Beken

C. de Jaeger